



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote.
11	7	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/03/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_02_09 – MODIFICATION DU TRACÉ DU GR 4 SUR LA COMMUNE DE MONTFERMY

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code du sport relatif aux missions des fédérations sportives agréées ;
- La demande de la FFRandonnée 63 relative à la modification du tracé du GR4 sur le territoire de la commune de Montfermy ;
- Le projet de convention définissant les conditions d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage des itinéraires sur des parcelles situées sur le territoire communal ;
- La délibération n°2024_06_10 du 9 novembre 2024 par laquelle la décision avait été reportée ;
- Le passage sur le terrain des membres de FFRandonnée 63 pour échanger avec les élus du village et examiner les possibilités ;
- le plan annexé présentant la modification du tracé proposée par la FFRandonnée 63 à l'issue de cette rencontre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. D'APPROUVER la modification du tracé du GR 4 telle que présentée ce jour, suite aux échanges sur le terrain et aux ajustements réalisés ;
2. D'AUTORISER M. le Marie à signer la convention ;
3. DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le - 3 AVR. 2025

ID : 063-216302380-20250322-2025_02_09-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2025

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBO

Le secrétaire de séance

G L

Guy LEMAITRE